

APA JH du Var

Dispositif Tout Handicap

Handicap mental, psychique et moteur



Public concerné

- › Enfants et adolescents de 3 à 18 ans en situation de handicap dont le parcours d'accompagnement se complexifie
- › Familles et aidants de ces enfants
- › Etablissements médico-sociaux confrontés à une situation complexe.

Le dispositif accompagne en premier lieu les familles dans leur droit au Répit. Il accompagne les structures enfance handicap face aux situations d'accompagnements complexes.

L'objectif est de construire et proposer des solutions de répit au travers d'interventions multimodales afin de soutenir les familles, les aidants, les structures et ainsi d'assurer la continuité du parcours des jeunes accompagnés.



ENSEMBLE DES ACTIVITÉS MENÉES

- › **Accompagnement Répit en hébergement temporaire** : offre d'hébergement pour 3 enfants maximum à l'IME Jardin d'Asclépios à Fréjus.
Accueil temporaire ouvert :
→ 10 week-ends par an du vendredi 16h au lundi 9h.

→ 5 semaines de 5 jours pendant les vacances scolaires.

Lieu d'accueil, d'hébergement et d'apaisement pour un accès à des temps de loisirs, éducatifs et de socialisation.

- › **Equipe mobile de Répit à domicile** : accompagnement sur les lieux de vie de l'enfant (domicile, établissement spécialisé), en semaine, certains samedis et dimanches dans l'année

Intervention directe auprès du jeune et également dans une dynamique de conseil et de soutien aux familles et/ou aux équipes de l'établissement habituel de l'enfant.

Avec l'appui de la « Plateforme Ressources », proposition de préconisations éducatives visant à faciliter le plein épanouissement de l'enfant dans ses différents milieux de vie.

- › **Plateforme Ressources et de Coordination Répit Loisirs et Vacances** :

premier interlocuteur de la famille et des partenaires.

Evaluation des situations orientées par la MDPH, de proposer et de coordonner les prestations de répit et de soutien.

Favoriser l'accès aux loisirs, aux vacances en proposant des lieux d'accueil et/ou des séjours durant une partie des vacances scolaires. Recherche de prestations, constitution et suivi des dossiers d'accès aux loisirs et aux vacances.

ACTIVITÉS MENÉES AVEC LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION ET/OU L'AGGLOMÉRATION :

- › En cours d'élaboration



COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- › Plateforme pilotée et animée depuis l'IME « Jardin d'Asclépios » par une équipe pluriprofessionnelle : la directrice de l'IME, la coordinatrice d'équipe et de parcours, l'infirmière, le médecin pédopsychiatre, le pôle accompagnement éducatif (2 moniteurs éducateurs, 1 éducateur spécialisé, un accompagnant éducatif et social).



CHAMP D'ACTION GÉOGRAPHIQUE

- › Estérel Côte d'Azur Agglomération
- › Pays de Fayence
- › Dracénie
- › Provence Verdon



PRÉREQUIS POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT / D'UNE PRISE EN CHARGE

- › Notification Accueil temporaire MDPH



CAPACITÉ D'ACCUEIL

- › Accompagnement Répit en hébergement temporaire : 3 places
- › Equipe mobile de répit à domicile : accompagnement en 1 pour 1



MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- › Accompagnement en journée : possibilité d'accompagnement en individuel ou en collectif selon la situation
- › Accompagnement en nuitées : 3 places. Les jeunes sont accompagnés par 2 professionnels en roulement matin/ après-midi. Un professionnel pour effectuer le roulement de nuit. Accueil sur 10 week-end par an + 5 semaines de répit par an.



PRISE EN CHARGE GRATUITE / PAYANTE

- › Prise en charge par l'Assurance Maladie.
- › Les transports DRTH/domicile sont pris en charge par l'établissement.



ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

- › L'Onyx Entrée R, 9 allées du 8 Mai 1945, Port Marchand, 83000 Toulon

ADRESSE DE L'ANTENNE LOCALE

- › APAJH du Var, 261 Rue Jean Giono, 83600 Fréjus



PERSONNE À CONTACTER

- › Directrice : Ptissem BENKOUIDER, p.benkouider@apajh83.org, 07.78.80.10.64
- › Coordinatrice : Lou SULAS, dispositifrepit@apajh83.org, 07.78.80.70.65
- › Site Web : apajh83.org



ACCUEIL ET PERMANENCES (JOURS ET HORAIRES)

- › Contact du lundi au vendredi 8h à 16h



SOUTIENS FINANCIERS EXISTANTS (DÉPARTEMENT, RÉGION, ENTREPRISES, COMMUNES)

- › Dans le cadre de la réforme de la tarification des établissements sanitaires et médico-sociaux, le DRTM faisant partie de l'IME « Jardin d'Asclépios » est régit par le CPOM. Son agrément, dans le cadre de la loi du 02 Janvier 2002, est obtenu par l'Agence Régional de Santé avant d'être autorisé à fonctionner



PARTENAIRES SOCIAUX

- › PHAR 83, IME Estérel, Itinova, Les Pep 83, Ville de Draguignan, Fédération Française du sport adapté, Slacaja